



Silos à copeaux de bois

Liste de contrôle

Votre silo à copeaux de bois est-il construit et équipé de manière à ce que les utilisateurs ne puissent pas être blessés?

Il se produit régulièrement des accidents graves et des accidents mortels lors de la vidange manuelle des silos à bois, des travaux de maintenance ainsi que des opérations de rétablissement de l'écoulement de la matière ensilée.

Les principaux dangers sont:

- un étouffement dû à un ensevelissement lors de la vidange manuelle du silo
- des blessures lors des travaux de maintenance
- des incendies et explosions

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Les nouveaux silos à copeaux de bois doivent satisfaire aux exigences selon SN EN 12779.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Les nouveaux silos à copeaux de bois doivent satisfaire aux exigences selon SN EN 12779, édition 2016, «Sécurité des machines pour le travail du bois – Installations fixes d'extraction de copeaux et de poussières – Prescriptions de sécurité».

Construction et équipements

- | | |
|---|--|
| 1 Une paroi extérieure du silo au moins est-elle accessible à un poids lourd?

Condition nécessaire pour que le silo puisse être vidé de l'extérieur et permettre le chargement des copeaux de bois. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 2 Le silo est-il conçu de telle sorte que l'écoulement de la matière ensilée ne puisse pas être entravé?

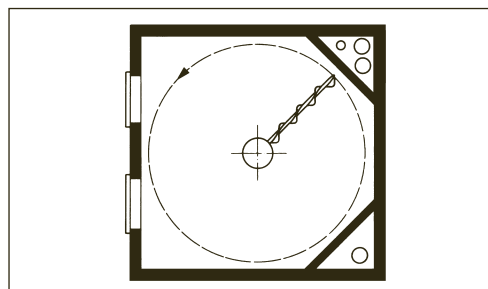
Exemples:
• aucun échelon ni tuyauterie (fig. 1)
• pas de resserrement de l'enceinte du silo vers le bas | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 3 Les faces intérieures des parois du silo sont-elles lisses?

Cette condition favorise un bon écoulement des copeaux. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 4 Le silo dispose-t-il d'au moins une ouverture destinée à la vidange manuelle de la matière ensilée? | ☐ oui
☐ non |
| 5 Les ouvertures d'extraction mesurent-elles chacune au moins 1,2 m de largeur et 2 m de hauteur? | ☐ oui
☐ non |
| 6 Les ouvertures d'extraction sont-elles situées au même niveau que le plancher du silo? (Fig. 2) | ☐ oui
☐ non |
| 7 Si la hauteur d'ensilage excède 6 m, des hublots de dégagement sont-ils aménagés au-dessus des ouvertures d'extraction? (Fig. 2) | ☐ oui
☐ non |
| 8 Les cadres des ouvertures d'extraction et des hublots de dégagement sont-ils munis de jalousies démontables? (Fig. 3) | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |

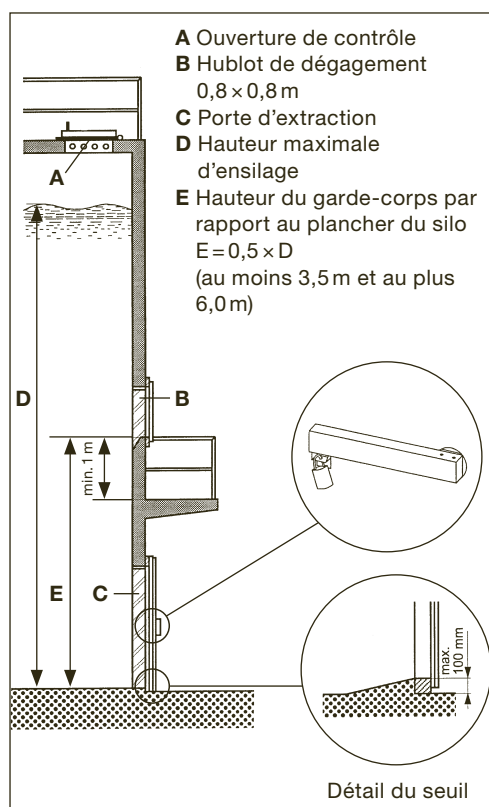
Accès et postes de travail

- | | |
|--|--|
| 9 Les accès aux installations où doivent être exécutés des travaux de maintenance (filtres, dispositif de transport, etc.) ainsi qu'aux ouvertures d'extraction et hublots de dégagement sont-ils praticables en toute sécurité (escaliers, échelles fixes, passerelles, etc.)? | ☐ oui
☐ non |
| 10 L'accès au silo est-il interdit aux personnes non autorisées?

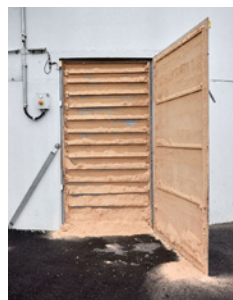
Par exemple au moyen d'une porte de condamnation verrouillable pour les échelles fixes. | ☐ oui
☐ non |
| 11 Les plateformes de travail et leurs accès sont-ils protégés contre le risque de chute au moyen de garde-corps et de portillons automatiques? (Fig. 4) | ☐ oui
☐ non |



1 Les tuyauteries et autres installations similaires du silo sont situées dans les espaces vides. L'écoulement de la matière ensilée n'est donc pas entravé.



2 Disposition correcte des ouvertures de dégagement et d'extraction.



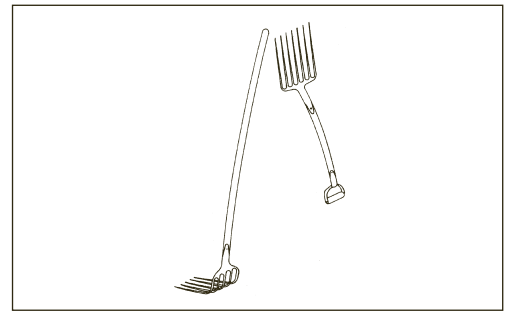
3 Ouverture d'extraction munie de jalousies obliques se retirant par le haut.



4 Échelle à crinoline équipée d'un portillon automatique.

Vidange manuelle et maintenance

- 12** Disposez-vous d'outils appropriés de dégagement et d'abattage? (Fig. 5)
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
- 13** Les installations électromécaniques (convoyeurs, dispositifs de déchargement, etc.) peuvent-elles être mises hors service et assurées contre tout réenclenchement inopiné lors des travaux de maintenance?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
- Un ou plusieurs interrupteurs de sécurité verrouillables sont nécessaires à cet effet. (Fig. 6)
- 14** Les équipements de protection individuelle requis sont-ils mis à disposition des collaborateurs, et contrôle-t-on leur utilisation correcte?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
- EPI requis: voir encadré ci-contre (point 8).



5 Outils d'abattage adéquats:

- fourche large à manche court pour creuser
- racloir large à long manche pour l'abattage

Risques d'incendie et d'explosion

- 15** Toutes les mesures de prévention contre les explosions et les incendies ont-elles été prises?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
- Dispositifs d'évent d'explosion
 - Dispositifs d'extinction
 - Concept de comportement à adopter en cas d'incendie (lutte contre l'incendie et vidange du silo)
- Si vous ne pouvez pas démontrer que des démarches ont été entreprises dans ce sens ou s'il subsiste un doute sur ce point, contactez l'établissement d'assurance incendie de votre canton.



6 Cette possibilité peut être assurée par un ou plusieurs interrupteurs de sécurité pouvant être verrouillés en position déclenchée (0). Une étiquette indiquera précisément, à l'emplacement de l'interrupteur, la partie de l'installation mise hors service.

Organisation, formation, comportement

- 16** Disposez-vous d'instructions de travail écrites précisant que, durant toute la durée d'une intervention à l'intérieur du silo (vidange du silo, maintenance, etc.), une seconde personne doit surveiller les travaux depuis un endroit sûr situé à l'extérieur?
- ☐ oui
☐ non
- Exemples de règles de sécurité: voir encadré ci-contre.
- 17** Disposez-vous d'instructions de travail écrites précisant les mesures de sécurité à observer avant d'entreprendre la vidange manuelle du silo?
- ☐ oui
☐ non
- Les instructions de travail peuvent être affichées, par exemple, sur la porte du silo (voir exemple ci-contre).
- 18** Le personnel chargé de la maintenance de votre silo connaît-il les instructions de travail en vigueur? (Voir questions 15 et 16 ci-dessus)
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
- 19** Le respect des instructions de travail est-il contrôlé par les supérieurs hiérarchiques?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Informations complémentaires

- Feuillet d'information «Systèmes d'extraction de poussières et copeaux», www.suva.ch/44100.f
- Liste de contrôle «Échelles fixes», www.suva.ch/67055.f
- Fiche thématique «Échelles fixes sur machines», www.suva.ch/33104.f
- Feuillet d'information «Garde-corps», www.suva.ch/44006.f

Règles de sécurité pour la vidange manuelle du silo

1. Verrouiller en position 0 l'interrupteur de sécurité des dispositifs d'alimentation et d'extraction mécanique.
2. Avant d'entreprendre les travaux d'extraction, se renseigner sur l'état d'ensilage et sur la répartition des copeaux dans le silo.
3. Ne jamais pénétrer par le haut du silo.
4. Évacuer les copeaux par les ouvertures d'extraction au moyen des outils appropriés, en enlevant successivement les planchettes des jalousies en commençant par le bas.
5. Faire s'écrouler les ponts ou les bourrages au moyen des outils appropriés depuis les hublots de dégagement situés au-dessus des ouvertures d'extraction.
6. Ne jamais pénétrer dans le silo si la masse ensilée peut dépasser une hauteur d'homme.
7. Durant toute la durée d'une intervention à l'intérieur du silo, une seconde personne doit surveiller les travaux depuis un endroit sûr situé à l'extérieur.
8. Les EPI requis comprennent un masque de protection des voies respiratoires (classe de filtre min. P2) ainsi que des lunettes de protection panoramiques. En cas de travaux de dégagement pénibles, il est conseillé d'utiliser des appareils à ventilation assistée avec masque complet.

[illegible]

(recommandé: tous les 12 mois)

Référence: 67007.f



Renseignements: tél. 058 411 12 12, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67007.f

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch